

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00448

**PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY- CONVENTION
AVEC L'EPASE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES ET
D'EQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANT N°1**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D2018004481-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY- CONVENTION AVEC L'EPASE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANT N°1

Le prolongement de la troisième ligne de tramway traverse les ZAC « Châteaureux » et « Manufacture Plaine Achille ».

L'EPASE et Saint-Etienne Métropole se sont rapprochés pour définir les aménagements d'espaces publics à réaliser en priorité dans la temporalité des travaux du tramway.

Dans un souci d'harmonisation de l'ensemble et d'une meilleure gestion des deniers publics, une partie de ces travaux sera réalisée directement par l'EPA (cheminements piétons de la ZAC MPA) mais l'autre partie, compte tenu de sa forte imbrication avec les travaux du tramway, sont réalisés par Saint-Etienne Métropole avec un financement de l'EPASE.

A cet effet, une convention a été signée le 30 janvier 2018 afin de définir les conditions de participation par l'EPASE au financement de ces travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole.

Au moment de la signature de la convention, le coût définitif des travaux confiés à Saint-Etienne Métropole par l'EPASE n'était pas connu. Il est donc nécessaire de conclure un avenant à cette convention afin de fixer le coût définitif du projet et la participation financière définitive de l'EPASE.

Pour la ZAC de Châteaureux, les montants actualisés sont les suivants:

Travaux réalisation cheminement en mode doux du chemin du Bardot :	385 000 € HT
Honoraires chemin du bardot (forfait):	38 500 € HT
Travaux réseaux d'assainissement EU et EP le long du chemin du Bardot :	647 000 € HT
Honoraires réseaux assainissement (forfait):	30 000 € HT
Reconstitution riveraine du 8 rue Louis Soulié :	5 300 € HT

Pour la ZAC Manufacture Plaine Achille :

Travaux aménagement de la place Chossonerie Innovation :	205 000 € HT
Honoraires place Chossonerie (forfait):	20 500 € HT

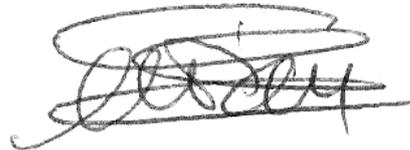
Soit un coût définitif total des travaux sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole de 1 331 300 € HT soit 1 597 560 € TTC. Ces dépenses seront intégralement remboursées par l'EPASE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation de l'avenant n° 1 à la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'EPASE relative aux travaux d'aménagement des espaces et équipements publics à réaliser dans le cadre de l'opération de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant n°1,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante :**
 - o **budget annexe transports - Opération 114 : 654 300 € HT (785 160 € TTC),**
 - o **budget annexe assainissement - Opération 346 : 677 000 € HT (812 400 € TTC),**
- **le remboursement par l'EPASE sera comptabilisé de la manière suivante :**
 - o **autorisation de programme de l'opération 114 – Budget Annexe Transports,**
 - o **budget Annexe assainissement – opération 346.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU